

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 19 janvier 2017.

RÉSOLUTION

2017-035

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**OFFRE DE CESSIION D'UN IMMEUBLE EXCÉDENTAIRE PAR LE MINISTÈRE DES
TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION
DES TRANSPORTS**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports offre à la Ville, à titre gratuit, en application des dispositions de l'article 11.5.1 de la *Loi sur le ministère des Transports*, l'immeuble public excédentaire suivant qui pourra être regroupé à la propriété municipale dans le cadre de la rénovation cadastrale :

Lot : 154-7 partie
Cadastre : Canton de Percé
Municipalité : Percé
Superficie approximative du terrain : 844 m²;

CONSIDÉRANT QUE cet immeuble est contigu à la propriété municipale connue comme étant la rue du Curé-Poirier;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission accepte la cession de cet immeuble, à titre gratuit, à la Ville et autorise le maire suppléant et la greffière à signer l'entente pour et au nom de la Ville.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire